

Extract of Médiathèque Jacques BAUMEL

<https://www.mediatheque-rueilmalmaison.fr/Inscription>

Inscription

- En pratique - Informations pratiques -

Publication date: jeudi 2 février 2012

Description:

Comment s'inscrire à la médiathèque et dans le réseau des bibliothèques de la ville de Rueil-Malmaison.

Copyright © Médiathèque Jacques BAUMEL - Tous droits réservés

L'inscription à la médiathèque et dans les bibliothèques du réseau peut se faire toute l'année, auprès des hôtesses ou des bibliothécaires de chaque établissement.

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire, il suffit de s'acquitter :

- des **droits d'adhésion annuels**,
- de remplir un **formulaire d'inscription** (télécharger le formulaire en cliquant sur l'image)

[>](IMG/pdf/abonnement_ados-adulte_maj_2018-11.pdf "PDF - 106.1 ko")

Fiche d'inscription Ados-adultes [>](IMG/pdf/abonnement_jeunesse_maj_2018-11.pdf "PDF - 110.4 ko")



Fiche d'inscription Jeunes [>](IMG/pdf/abonnement_mediaprint_maj_2018-11.pdf "PDF - 142.5 ko")



Fiche d'inscription MédiaPrint

- et de présenter les **justificatifs nécessaires**
une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
un justificatif pour tarif réduit (carte d'étudiant, carte de demandeur d'emploi, justificatif RSA, ASPA, ASI, certificat de travail sur la commune),
pour le Médiado, une photo d'identité et un justificatif de scolarité
pour le MédiaPrint, une carte d'identité

- une **autorisation parentale** est exigée pour les mineurs
-

Les niveaux d'inscription

Avec prêt de documents

- Le MédiaPass Jeune permet l'utilisation du multimédia et l'accès illimité à Internet sur les postes informatiques de l'établissement, l'accès au service des impressions et photocopies payantes, ainsi que l'accès aux ateliers informatiques et à la ludothèque Renoir et l'emprunt à domicile de 15 documents Jeunesse.
- Le MédiaPass Adulte permet l'utilisation du multimédia et l'accès illimité à Internet sur les postes informatiques de l'établissement, l'accès au service des impressions et photocopies payantes, ainsi que l'accès aux ateliers informatiques et à la ludothèque Renoir et l'emprunt à domicile de 15 documents.
- Le Médi@do permet l'utilisation du multimédia et l'accès illimité à Internet sur les postes informatiques de l'établissement, l'accès au service des impressions et photocopies payantes, ainsi que l'accès aux ateliers informatiques et à la ludothèque Renoir et l'emprunt à domicile de 10 documents jeunesse ou adulte.

Les documents s'empruntent pour un durée de **3 semaines**, renouvelable une fois (sous conditions).
10 réservations de documents sont autorisées par carte (5 pour la carte Médi@do).

Voir [Les conditions d'emprunt en détail](#)

Sans prêt de documents :

- La carte MédiaPrint permet l'utilisation du multimédia et l'accès illimité à Internet sur les postes informatiques de l'établissement et l'accès au service des impressions et photocopies payantes.
-

La carte d'abonné

Une carte d'abonné nominative, le MédiaPass, le Médiado ou le MédiaPrint, est délivrée à l'issue de l'inscription avec un code d'accès confidentiel.

Le Médiapass et le Médiado donnent accès à l'ensemble du réseau des bibliothèques de la ville pour une année, et permettent d'emprunter et de réserver des documents, d'accéder aux ordinateurs publics (Internet, bureautique, ressources numériques), de bénéficier du service des impressions et photocopies payantes, de participer à des ateliers, d'accéder à la ludothèque Renoir et d'assister aux spectacles et animations.

Le MédiaPrint permet d'accéder aux ordinateurs publics (Internet, bureautique, ressources numériques) et de bénéficier du service des impressions et photocopies payantes sur l'ensemble sur réseau des bibliothèques de la ville pour une année.

Le *code confidentiel*, permet de consulter son dossier d'abonné, à distance ou à la bibliothèque, d'avoir accès aux ordinateurs publics, de gérer son porte-monnaie virtuel pour accéder au service des impressions et photocopies payantes [consulter les tarifs](#).

L'inscription implique l'acceptation du [règlement](#) de la médiathèque et de son réseau de bibliothèques, ainsi que l'acceptation de la [charte d'utilisation du multimédia](#) et de la [charte de la ludothèque](#).

